

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 6 avril 2004 à 19 h 35, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Nicole Périgny
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur Réal Julien	

AINSI QUE madame Lyette Grégoire, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Monsieur Pierre Larose, directeur des Services complémentaires est arrivé à 20 h 35.

Dans l'assistance, la présence est constatée de six personnes.

En l'absence du président, monsieur Jean-Yves Laforest, et à titre de vice-présidente du conseil des commissaires, madame Danielle Bolduc préside la présente séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

---

Président

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 311 0404 :** Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0404-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.2 Délégation – C.L.D. de Mékinac.
- 5.3 Troupe de cirque.
- 7.3 Lait école – Information.
- 8.3 Prix d'excellence F.C.S.Q.
- 13.2 Transfert de contrat de transport.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 312 0404 :** Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 16 mars 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0404-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, madame Sylvie Pronovost du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-André – Saint-Georges de Shawinigan-Sud fait une intervention concernant le refus de la commission scolaire quant à l'installation de bancs dans la cour de l'école Saint-Georges. Après avoir expliqué le concept de financement lié à l'installation de tels bancs et les avantages pour l'école découlant de ce concept, madame Pronovost demande aux commissaires de reconsidérer leur position. Sur ce, la vice-présidente du conseil des commissaires, madame Danielle Bolduc, mentionne que les membres du conseil des commissaires reçoivent les informations et qu'ils procéderont à l'étude de cette demande. Par la suite et de façon successive, d'autres membres du conseil d'établissement soit mesdames Élise St-André et Nathalie Paquet ainsi que monsieur Daniel Bertrand viennent appuyer la demande de madame Pronovost en soulignant notamment l'importance de l'installation de tels bancs et leur utilité pour la communauté. Après avoir remercié les intervenants, madame Danielle Bolduc mentionne que les commissaires prendront en compte les renseignements fournis lors de l'étude de leur demande.

Toujours en référence à la période de questions réservée à l'assistance, madame Sylvie Ayotte, présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire du Rocher, s'enquiert auprès du conseil des commissaires quant à de nouvelles informations relativement au dossier de la réorganisation administrative des écoles secondaires des Chutes et du Rocher. Sur ce, la vice-présidente, madame Danielle Bolduc, souligne qu'aucune nouvelle information n'est présente dans ce dossier et que la commission scolaire s'en tient actuellement au respect des échéanciers de consultation établis.

---

Président

---

Secrétaire

Madame Ayotte porte ensuite à l'attention des membres du conseil des commissaires le fait que dans certaines commissions scolaires, il y a eu retour à une organisation d'une école secondaire offrant tous les cycles après avoir essayé une organisation offrant des cycles partiels. Madame la vice-présidente, madame Danielle Bolduc, invite madame Ayotte à transmettre ces informations dans le cadre de la consultation actuellement en cours.

Par la suite, monsieur Pierre Lavergne, membre du conseil d'établissement de l'école secondaire du Rocher, réfère également à des situations où des commissions scolaires sont revenues à une organisation offrant tous les cycles plutôt que deux cycles, et ce, après un essai. Monsieur Lavergne souligne des désavantages liés à une organisation à deux (2) cycles et exprime son opinion à l'effet que la communauté a droit à avoir une école secondaire offrant tous les cycles.

Madame Sylvie Ayotte reprend la parole pour demander jusqu'à quel point les gens vont être écouté dans ce dossier. Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, mentionne que le conseil des commissaires tient de bonne foi les consultations actuelles dans ce dossier. Il souligne que la volonté politique est de mettre en place un modèle d'organisation qui soit le moins préjudiciable pour les élèves. Il rappelle que les commissaires écoutent attentivement ce que les gens leur disent et qu'ils vont étudier très sérieusement les documents de consultation. Il complète en mentionnant que la seule préoccupation des commissaires est la qualité des services éducatifs et qu'advenant qu'il est justifié de retenir un modèle autre que celui proposé, ils n'hésiteront pas à retenir ce dernier.

En étant après cela aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue porte à l'attention des commissaires des démissions de membre du personnel cadre. Il est alors donné suite à celles-ci et des résolutions sont adoptées.

Démission pour  
fins de retraite de  
Ghislain Ricard,  
directeur d'école  
au primaire

**RÉSOLUTION 313 0404 :**

démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que monsieur Ghislain Ricard, directeur d'école au primaire, a présenté une lettre de

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Ghislain Ricard, laquelle est afférente à sa retraite en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec monsieur Ghislain Ricard.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Démission de  
Sylvain Trudel,  
directeur adjoint  
d'école secondaire

**RÉSOLUTION 314 0404 :**

lettre de démission;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Trudel,  
directeur adjoint d'école secondaire, a présenté une

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE  
que soit acceptée la démission de monsieur Sylvain Trudel, laquelle est effective en date du  
1<sup>er</sup> juillet 2004.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, des modifications budgétaires sont soumises par le directeur  
général au conseil des commissaires. Après avoir eu les explications afférentes, ces  
modifications sont acceptées.

Modifications  
budgétaires

**RÉSOLUTION 315 0404 :**

CONSIDÉRANT que des modifications budgétaires  
sont requises;

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que  
soient autorisés les ajouts budgétaires suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| ✓ Étude en souscription                              | 10 000 \$ |
| ✓ Installation de fibres optiques                    | 35 000 \$ |
| ✓ Honoraires professionnels – Conseillers juridiques | 25 000 \$ |
| ✓ Réseau de télécommunication – Frais d'ingénierie   | 45 000 \$ |

Adopté unanimement

Consécutivement, il est procédé au dépôt d'un projet de plan triennal de répartition et de  
destination des immeubles 2004-2005 à 2006-2007, de la liste des écoles et des centres  
2004-2005 et des actes d'établissement des écoles et des centres 2004-2005.

Plan triennal de  
répartition et de  
destination des  
immeubles 2004-  
2005 à 2006-2007  
– Liste des écoles  
et des centres  
2004-2005 – Actes  
d'établissement  
des écoles et des  
centres 2004-2005

**RÉSOLUTION 316 0404 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi  
sur l'instruction publique, qu'à chaque année la  
commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses  
immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan,  
que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation  
professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises  
préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de  
la liste des écoles et des centres ainsi que des actes d'établissement;

\_\_\_\_\_  
Président

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soient déposés, pour fins de consultation, les documents suivants :

- ✓ Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2004-2005 à 2006-2007; document 0404-05
- ✓ Liste des écoles et des centres 2004-2005; document 0404-06
- ✓ Actes d'établissement des écoles et des centres 2004-2005. document 0404-07

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général dépose, pour fins de consultations, des projets de plan d'effectifs des administrateurs et des directions d'établissement 2004-2005.

Plans d'effectifs des administrateurs et des directions d'école et de centre 2004-2005

**RÉSOLUTION 317 0404 :**

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient déposés les documents suivants :

- ✓ Plan d'effectifs des administrateurs 2004-2005; document 0404-08
- ✓ Plan d'effectifs des directions d'école et de centre 2004-2005. document 0404-09

Adopté unanimement

Monsieur Pierre Larose, directeur des Services complémentaires, arrive à ce moment-ci soit à 20 h 35.

Sur un autre sujet, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, invite le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Bertrand Rodrigue à prendre la parole concernant une offre de formation aux commissaires concernant la dotation de personnel. Après avoir eu des précisions de monsieur Rodrigue, des commissaires expriment leur intérêt pour une telle formation et il est convenu qu'une date sera fixée ultérieurement pour la tenue de cette activité.

Par ailleurs, les commissaires expriment après cela un accord de principe pour que messieurs les commissaires Serge Lafontaine et Réal Julien participent à un comité relatif au changement de nom d'un établissement.

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, complète l'article 4 de l'ordre du jour, en recommandant la reconnaissance d'un statut régulier à un cadre. Il est donné suite à cette recommandation et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Statut d'emploi régulier à Lucie Lafond, directrice adjointe de centre

**RÉSOLUTION 318 0404 :**

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue a soumis un rapport d'évaluation favorable pour madame Lucie Lafond, directrice adjointe de centre de formation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier au poste de directrice adjointe de centre de formation professionnelle à madame Lucie Lafond.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, il est procédé à l'adoption de la position du conseil des commissaires relativement à une consultation menée par la F.C.S.Q. sur la démocratie scolaire.

Document relatif à la démocratie scolaire – Consultation de la F.C.S.Q.

**RÉSOLUTION 319 0404 :** Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit adopté le document 0404-10 relatif à la position du conseil des commissaires quant à la démocratie scolaire dans le cadre d'une consultation de la F.C.S.Q.

Adopté unanimement

Les commissaires procèdent ensuite à la désignation d'un représentant au C.L.D. de Mékinac.

Désignation de Danielle Bolduc au conseil d'administration au siège du secteur de l'Éducation au C.L.D. de Mékinac

**RÉSOLUTION 320 0404 :** CONSIDÉRANT que le C.L.D. de Mékinac a réservé un siège à son conseil d'administration au secteur de l'Éducation pour un élu scolaire de son territoire;

Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que madame Danielle Bolduc soit désignée pour représenter la Commission scolaire de l'Énergie et agir, à titre d'élue scolaire, au sein du conseil d'administration du C.L.D. de Mékinac au siège réservé au secteur de l'Éducation.

Adopté unanimement

Les sujets relatifs aux commissaires sont complétés par une invitation de monsieur Claude Béland à assister à la pièce de théâtre Méli-Mélo présentée par la Troupe de cirque de l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite. Monsieur Béland souligne la qualité de cette activité.

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes. La directrice de ces services, madame Maryse Demers, soumet alors, pour adoption, le calendrier scolaire 2004-2005. Une résolution est adoptée en ce sens.

---

Président

Calendrier scolaire  
2004-2005 des  
ordres  
d'enseignement  
primaire et  
secondaire

**RÉSOLUTION 321 0404 :**

établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été

effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le calendrier scolaire 2004-2005 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0404-11.

Adopté unanimement

Poursuivant, madame Maryse Demers informe les commissaires des résultats aux épreuves uniques de juin 2003. Après avoir reçu ces informations, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Document relatif  
aux épreuves  
uniques de juin  
2003

**RÉSOLUTION 322 0404 :**

résultats des épreuves uniques de juin 2003.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé le document 0404-12 relatif aux

Adopté unanimement

Félicitations

**RÉSOLUTION 323 0404 :**

que la Commission scolaire de l'Énergie se situe au-dessus de la moyenne provinciale;

CONSIDÉRANT que les résultats aux épreuves uniques de juin 2003 du ministère de l'Éducation démontrent

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, qu'avec un taux de réussite de 86,2 %, la Commission scolaire de l'Énergie se classe au 5<sup>e</sup> rang parmi l'ensemble des 72 commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que ces résultats témoignent des efforts soutenus du personnel de la commission scolaire pour assurer le développement optimal des compétences des élèves en leur permettant d'acquérir les savoirs essentiels à leur épanouissement et à leur réussite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie félicite ses élèves pour leurs excellents résultats;

QUE des félicitations et des remerciements soient également adressés à l'ensemble du personnel dont l'implication et le dévouement permettent la réussite des élèves.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose présente un projet de procédure de transfert d'élèves pour raison humanitaire. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt de ce document, lequel sera soumis à la consultation des directions d'école.

Document relatif à une procédure de transfert d'élèves pour raison humanitaire

**RÉSOLUTION 324 0404 :** Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit déposé le document 0404-13 relatif à une procédure de transfert d'élèves pour raison humanitaire.

Adopté unanimement

Le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, fournit ensuite de l'information sur le Rendez-Vous Panquébécois Mauricie Secondaire en Spectacle qui aura lieu du 27 au 30 mai 2004.

Sur un autre dossier, monsieur Larose informe également les commissaires de la révision du processus d'allocation du lait aux écoles primaires. Monsieur Larose fait part des indicateurs qui seront retenus dans le cadre de cette révision.

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Monsieur Daniel Bussière recommande alors la reconduction du programme « Opérateur en pâtes et papier » offert à l'École forestière de La Tuque en collaboration avec la Commission scolaire Les Sommets. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Entente relative au programme DEP opérateurs en pâtes et papier 2004-2005 offert à l'École forestière de La Tuque – Commission scolaire Les Sommets

**RÉSOLUTION 325 0404 :** CONSIDÉRANT que le programme (DEP) opérateurs en pâtes et papier a été offert à l'École forestière de La Tuque en collaboration avec la Commission scolaire Les Sommets en 2003-2004;

CONSIDÉRANT que toutes les parties impliquées désirent la reconduction de ce programme en 2004-2005;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que le programme (DEP) opérateurs en pâtes et papier soit offert en 2004-2005 à l'École forestière de La Tuque sous réserve de la signature d'une entente avec la Commission scolaire Les Sommets;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

Monsieur Daniel Bussière dépose ensuite les projets de calendriers scolaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Ces projets seront soumis à la consultation des parties intéressées.

---

Président



Calendriers  
scolaires en  
formation  
professionnelle et  
en formation  
générale des  
adultes

**RÉSOLUTION 326 0404** : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé le document 0404-14 relatif aux calendriers scolaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes.

Adopté unanimement

Monsieur Bussière complète les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes en renseignant les commissaires sur la présentation d'un projet dans le cadre du Prix d'excellence de la F.C.S.Q.

À ce moment-ci, soit à 21 h 40, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 327 0404** : Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 328 0404** : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs au Secrétariat général, Me Serge Carpentier dépose un projet de plan cadre des communications 2004-2007.

Dépôt pour fins de  
consultation du  
projet de « Plan  
cadre des  
communications  
2004-2007 »

**RÉSOLUTION 329 0404** : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 416 0503, que la Commission scolaire de l'Énergie a exprimé sa volonté d'actualiser son plan cadre des communications;

CONSIDÉRANT, également, qu'il est prévu au Plan stratégique 2004-2007 sous l'orientation « La commission scolaire, un rouage essentiel au développement régional » l'axe d'intervention suivant :

- ✓ Assurer une visibilité constante de la commission scolaire et de ses établissements au sein de la région en élaborant un plan de communication permettant de rejoindre les partenaires internes et externes ainsi que l'ensemble de la population du territoire.

CONSIDÉRANT, dans ce contexte, que le Secrétariat général a élaboré un projet de plan cadre des communications 2004-2007;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet « Le plan cadre des communications 2004-2007 : un outil fondamental pour une communication dynamique et moderne » décrit au document 0404-15.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les explications de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Retraite  
progressive

**RÉSOLUTION 330 0404 :**      CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive soumise par la personne suivante :

- ✓ René Langevin, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1er juillet 2003.

Adopté unanimement

Démission pour  
fins de retraite

**RÉSOLUTION 331 0404 :**      CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de la personne suivante :

- ✓ Marcel St-Onge, enseignant, au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective le 31 mars 2004.

Adopté unanimement

Entente visant  
l'intégration au  
travail d'une  
enseignante

**RÉSOLUTION 332 0404 :**      CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente concernant un membre du personnel enseignant visant son intégration au travail;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Lyette Grégoire PROPOSE que soit acceptée une entente entre une enseignante, Emploi-Québec et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE les équipements achetés deviennent la propriété de l'enseignante en conformité avec l'entente;

QUE le directeur des Services des ressources humaines soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente -  
Règlement de  
griefs

**RÉSOLUTION 333 0404 :** CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie concernant le règlement des griefs # 98-02202-5310 et # 02-00935-5310 sur l'attribution de contrats à forfait par la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit acceptée une entente entre le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (C.E.Q.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente avec le  
Syndicat des  
enseignants de la  
Mauricie

**RÉSOLUTION 334 0404 :** CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente entre une enseignante, le Syndicat des enseignants de la Mauricie et la Commission scolaire de l'Énergie, relative à un remplacement et à des modalités de qualification dans le cadre du processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit acceptée l'entente intervenue entre une enseignante, le Syndicat des enseignants de la Mauricie et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente S.P.P.C.Q.

**RÉSOLUTION 335 0404 :** CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente entre une professionnelle, le Syndicat du personnel professionnel du Cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) et la Commission scolaire de l'Énergie relative à un besoin additionnel de 5 heures dans le secteur d'activités de La Tuque;

\_\_\_\_\_  
Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit acceptée l'entente intervenue entre une professionnelle, le Syndicat du personnel professionnel du Cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Engagements

**RÉSOLUTION 336 0404 :** CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ François Tremblay, technicien en transport scolaire, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine aux Services de l'informatique et du transport scolaire au centre administratif, et ce, à compter du 8 avril 2004;
- ✓ Caroline Thibodeau, orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 5 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 25 février 2004;
- ✓ Annie St-Amand, orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 10 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 25 février 2004.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier présente une recommandation pour une demande d'allocation au MEQ concernant l'agrandissement de l'École forestière de La Tuque. Une résolution est adoptée dans le sens de cette recommandation.

---

Président

**RÉSOLUTION 337 0404 :**

CONSIDÉRANT qu'au cours des années, les options *Protection et exploitation de territoires fauniques, aménagement de la forêt, récolte de la matière ligneuse et conduite de machinerie lourde en voirie forestière*, sont venues compléter la carte de l'enseignement;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque s'est vue confier le mandat de la formation générale adulte ainsi que le mandat de la formation sur mesure en entreprise;

CONSIDÉRANT que les locaux, les laboratoires et ateliers n'ont pas été modifiés depuis 1974 et qu'ils ne répondent pas aux besoins ni aux exigences;

CONSIDÉRANT que les besoins d'aménagement des locaux, dans les secteurs *administratif, école, forêt d'enseignement et de recherche, formation générale adulte* sont décrits dans le document « Ajout et réaménagement d'espace pour la formation professionnelle, Phase II » préparé par l'École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT que les superficies à réaménager et à construire sont décrites comme suit :

<b>Réaménagement moyen</b>	classes et ateliers, locaux administratifs, école forestière
<b>Réaménagement mineur</b>	entrepôt extérieur, école forestière
<b>Construction</b>	salle de tir, école forestière
<b>Réaménagement mineur</b>	salle à manger, cuisinette, camps forestiers

CONSIDÉRANT que la qualité des services éducatifs est actuellement affectée et que la situation risque de se détériorer à court terme compte tenu de l'augmentation de la clientèle;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire requiert, motifs à l'appui, un réaménagement de l'école forestière depuis le mois de décembre 2001;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE qu'une demande soit soumise au ministère de l'Éducation pour la réalisation des travaux de réaménagement de locaux, Phase II, à l'École forestière de La Tuque, et ce, suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude du projet daté de février 2004;

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût des travaux dont l'estimation actuelle est de 2 501 492 \$.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Denis Émond présente un rapport d'étape dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques. Un dépôt de ce document est effectué au terme de cette présentation.

Rapport d'étape du projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques

**RÉSOLUTION 338 0404** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 0404-16 concernant un rapport d'étape dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques.

Adopté unanimement

Relativement au transport scolaire, monsieur Denis Émond soumet après cela une recommandation pour autoriser un transfert d'un contrat de transport et une résolution est adoptée en ce sens.

Transfert d'un contrat de transport

**RÉSOLUTION 339 0404** : CONSIDÉRANT que l'entreprise Gaz Max informe la Commission scolaire de l'Énergie de son intention de transférer ses circuits du contrat 282;

CONSIDÉRANT, en référence au contrat de transport exclusif, qu'il est prévu que tout changement au dit contrat doit être préalablement autorisé, par écrit, par la commission scolaire (référence article 44);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE d'accepter, tel que demandé, le transfert des circuits 100 et 111 en faveur de monsieur Sylvain Tremblay et du circuit 282 en faveur de madame Guylaine Tremblay, et ce, à compter du 15 avril 2004.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance reçue en date des 1<sup>er</sup> et 6 avril 2004. Eu égard à cette correspondance, une résolution d'appui à une résolution de la Commission scolaire des Hautes-Rivières est adoptée.

Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières – Mesure 50590

**RÉSOLUTION 340 0404** : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté une résolution (HR04.03.08-006) par laquelle il est demandé au ministère de l'Éducation de bonifier sa nouvelle mesure (50670) relative au remplacement des équipements informatiques servant à l'enseignement, et ce, pour la rendre équivalente à l'ancienne mesure (50590) tout en l'intégrant de façon permanente dans les règles budgétaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère important d'assurer le remplacement régulier des équipements informatiques requis à des fins pédagogiques;

CONSIDÉRANT que la nouvelle mesure est insuffisante;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande présentée par la Commission scolaire des Hautes-Rivières au ministère de l'Éducation quant à la bonification de la nouvelle mesure 50670 relative au remplacement des équipements informatiques pour les fins de pédagogie.

Adoptée unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à 22 h 40 à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 341 0404 :** Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 30, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 342 0404 :** Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

**RÉSOLUTION 343 0404 :** Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

---

Président

---

Secrétaire